Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_037-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
EAU DU MORBIHAN

DATE DE CONVOCATION : 16/06/2021				
Nombre de délégués en exercice		Présents	Absents	Pouvoirs
60		29	23	8
Dont en Distribution	32	17	12	3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq juin, le Comité Syndical de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président de Eau du Morbihan.

Étaient présents :

Madame Annie AUDIC. Monsieur Daniel AUDO. Madame Martine AUFFRET. Monsieur André BOUDART. Monsieur Maurice BRAUD. Monsieur Serge BUCHET. Monsieur Jacky CHAUVIN. Monsieur Jean-Claude COUDE. Monsieur Vincent COWET. Monsieur Thierry EVENO. Monsieur Jean-Paul GAUTIER. Monsieur Tibault GROLLEMUND. Madame Françoise GUILLERM. Monsieur Didier GUILLOTIN. Madame Annaïck HUCHET. Monsieur Denis L'ANGE. Monsieur Bruno LE BORGNE. Monsieur Bernard LE BRETON. Monsieur Loïc LE PEN. Monsieur Philippe LE VESSIER. Monsieur Joël MARIVAIN. Madame Christine MANHES. Monsieur François-Denis MOUHAOU. Monsieur Anthony ONNO. Madame Martine PARE. Monsieur Maurice POUILLAUDE. Monsieur Dominique RIGUIDEL. Monsieur Benoît ROLLAND. Monsieur Jean-Charles SENTIER

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Denis BERTHOLOM. Madame Marie-Claire BONHOMME. Monsieur Yannick CHESNAIS. Monsieur Jean-Luc CHIFFOLEAU. Monsieur Freddy JAHIER. Monsieur Ronan LE DELEZIR. Monsieur Jean-Pierre LE PONNER. Monsieur Yves THIEC

Étaient excusés :

Monsieur Patrick BEILLON. Monsieur Dominique CHAUMORCEL. Monsieur Paul COZIC. Monsieur Michel CRIAUD. Monsieur Alain DE CHABANNES. Monsieur Roland GASTINE. Monsieur Bruno GOASMAT. Madame Diane HINGRAY. Monsieur Raymond HOUEIX. Monsieur Yves HUTTER. Monsieur Hugues JEHANNO. Monsieur Yannick LE BORGNE. Monsieur André LE BRUN. Monsieur Pascal LE JEAN. Monsieur René LE MOULLEC. Monsieur Denis LE RALLE. Monsieur Daniel MANENC. Madame Claire MASSON. Monsieur Jérôme REGNIER. Monsieur David ROBO. Monsieur Stéphane SANCHEZ. Monsieur Franck VALLEIN. Monsieur Yann YHUEL

Secrétaire de séance : Madame Christine MANHES

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

.../...

Envoyé en préfecture le 30/06/2021
Reçu en préfecture le 30/06/2021
Affiché le 30/06/2021
ID : 056-255601072-20210630-CS_2021_037-DE

CS_2021_037 - Avenant n° 1 au contrat de concession de service - Exploitation du service public de Distribution d'eau potable - Périmètre : Centre Morbihan Communauté, Colpo et Plaudren

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le contrat de concession de service visé en Préfecture le 27 novembre 2018, relatif à l'exploitation du service public de distribution d'eau potable sur le périmètre initial : Centre Morbihan Communauté, Colpo et Plaudren ;

Vu la reprise de compétence à la carte Distribution sur les communes de Colpo et Plaudren par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (GMVA) au 1er janvier 2020 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 à ce contrat ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes du projet d'avenant n° 1 au contrat de concession de service relatif à l'exploitation du service public de distribution d'eau potable sur le périmètre initial : Centre Morbihan Communauté, Colpo et Plaudren ;

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à intervenir, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Fait et délibéré à Vannes, le 25 juin 2021
(au registre suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Eau du Morbihan

Dominique RIGUIDEL

Seuls les délégués ayant transféré la compétence Distribution à Eau du Morbihan ont participé au vote.

DÉTAIL DU VOTE

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0